

C02 02. Etablir un état des risques et pollutions (ERP) en toute sérénité

Savoir établir un état des risques et pollutions avec l'assurance de ne pas se tromper

Objectifs de cette action de formation

- Redéfinir le cadre juridique d'établissement des ERP
- Établir un ERP en vérifiant les sources juridiquement opposables
- Être en mesure de porter un œil critique sur un ERP déjà établi

Durée :

4 heures soit 0,5 jour

Niveau :

Pratique courante

Nombre de participants :

Groupe de 2 à 7 participants

Coût Net (*TVA non applicable) :

Sessions inter-entreprises : 250 €* par participant

Sessions intra-entreprise/sur-mesure : sur-devis

Public visé

Ensemble des professionnels de l'immobilier amené à établir ou manipuler des ERP ; Rédacteurs de contrats immobiliers ; Particuliers, propriétaire-bailleur et/ou propriétaire-vendeur



CONTACT : +33 6 33 94 24 84
contact@themainformations.com

Dates, horaires, lieu

- **Session inter-entreprises :** Sur demande
- **Sessions intra-entreprise :** Sur demande – possibilité sur-mesure avec atelier pratique
 Format au choix : distanciel (sauf pour les ateliers pratiques) ou présentiel

Prérequis

- **Connaissances requises :** Cette formation ne nécessite aucun prérequis
- **Matériel requis :** Pour les sessions se déroulant en distanciel, les participants doivent **se connecter individuellement** sur un **ordinateur muni d'un micro et d'une caméra**

Compétences visées

- Être en mesure de travailler en parfaite autonomie
- Savoir exploiter les sources documentaires à disposition
- Répondre à ses obligations de conseil et sécuriser sa pratique

LES COMPÉTENCES VISÉES PAR CETTE ACTION DE FORMATION FONT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION

Parcours pédagogique

- Recueil préalable des attentes du participant/analyse du besoin
- Il est remis aux participants, en amont de chaque session : le plan de formation, le support théorique visualisé lors de la session, les formulaires et autres sources documentaires préconisés par le formateur
- Exposé théorique, illustration par l'exemple, la mise en pratique des notions développées, réflexions sur le champ d'application professionnelle
- Évaluation des acquis tout au long de l'action de formation permettant à chaque participant d'évaluer sa progression et de mobiliser ses ressources

Modalités de suivi et appréciation des résultats

- Test de positionnement en entrée et en sortie de formation permettant d'apprécier les acquis des apprenants
- Feuille de présence élargée par les participants par demi-journée et donnant lieu à délivrance d'une attestation de suivi de formation
- Établissement d'un bilan pédagogique formateur et d'une fiche de suivi individuel donnant lieu à un bilan qualitatif et quantitatif, et le cas échéant, à des préconisations
- Questionnaire sur l'atteinte des objectifs, la qualité de la formation et de l'intervenant

Programme de la formation

INTRODUCTION : Tour de table et contextualisation de l'action de formation

Test de positionnement

1. Rappel du cadre juridique applicable aux Etats des Risques et Pollutions

- Définition
- Caractéristiques de l'ERP
- Sanctions encourues

Questionnement des pratiques individuelles

2. Etablissement d'un ERP

- Les sources d'information
- Rédaction de l'ERP

Cas pratique

Test final

Clôture de session

Intervenant(s)

Caroline THEUIL

Caroline est juriste en droit immobilier, médiatrice judiciaire et conventionnelle et expert en évaluation immobilière.

Bien qu'elle forme des professionnels de l'immobilier issus de tous horizons depuis 2016, elle se caractérise avant tout comme une professionnelle de terrain.

Pour en savoir plus : www.carolinetheuil.fr